

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTION ET AVIS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 445.

MERCREDI.

7 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 5 septembre.

Nous, LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre ministre de la guerre,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. A l'avenir, les aides-de-camp seront choisis parmi les officiers de l'armée que commandent les généraux auxquels ils sont attachés.

Les aides-de-camp des commandans de provinces seront pris dans l'infanterie.

Art. 2. Il n'est accordé aucun supplément de solde aux officiers supérieurs ni aux officiers de cavalerie faisant fonctions d'aides-de-camp.

Art. 3. Les officiers d'infanterie attachés comme aides-de-camp aux généraux commandans de divisions ou de brigades jouiront d'un supplément de solde qui est fixé, pour les capitaines, à fl. 400, et pour les lieutenans et sous-lieutenans, à fl. 500.

Les capitaines aides-de-camp des commandans de provinces ne jouiront d'aucun supplément de solde; les lieutenans et sous-lieutenans en recevront un de fl. 300.

Art. 4. Les aides-de-camp des commandans des divisions et de brigades recevront les mêmes rations de fourrages que les officiers de cavalerie de leur grade.

Il est accordé une ration de fourrage aux aides-de-camp des commandans des provinces.

Art. 5. Les officiers attachés aux commandans des provinces porteront l'uniforme du corps auquel ils appartiennent.

Art. 6. Tous les aides-de-camp sans destination au 1^{er} septembre rentreront immédiatement dans leurs régimens respectifs; ceux qui n'ont été placés dans aucun cadre resteront à la disposition du ministre, avec la solde et les avantages affectés aux officiers de l'arme à laquelle ils ont précédemment appartenu.

Art. 7. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le ministre de la guerre, CH. DE BROUCKERE.

Nous, LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Voulant que les dépôts de chaque régiment soient mis promptement à même de pouvoir être, au besoin, employés activement comme bataillons de réserve,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est accordé à tout milicien congédié des années 1826 et antérieures, ainsi qu'aux autres anciens miliciens qui voudraient prendre du service dans l'infanterie pour le terme de deux années au moins, et qui sont âgés de moins de 40 ans, une prime de 8 florins à leur payer à leur admission au corps.

Art. 2. Ces hommes seront, par les soins des commandans de provinces, incorporés dans les différens dépôts des régimens d'infanterie, jusqu'à concurrence du complet des compagnies.

Art. 3. Ceux d'entre ces hommes qui rapporteraient au corps des effets militaires de grand équipement jugés propres au service, recevront une prime supplémentaire proportionnée à la valeur de ces effets et qui sera fixée par le conseil d'administration du corps.

Art. 4. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le ministre de la guerre, CH. DE BROUCKERE.

Un courrier du cabinet anglais est parti hier matin, de cette ville, avec des dépêches pour La Haye.

— Un courrier du cabinet belge est parti hier après-midi, de cette ville, avec des dépêches pour Londres.

— Encore un courrier du cabinet anglais est parti hier soir, de cette ville, avec des dépêches pour La Haye.

— On lit dans le *Globe and Traveller*:

« Nous avons toute raison de croire que le roi de Hollande a accepté l'armistice de six semaines qui lui a été proposé par les cinq puissances, et on espère que, pendant ce laps de temps, des négociations termineront enfin les différends de la Belgique et de la Hollande. »

— On nous fait remarquer que le 1^{er} juillet était le terme fixé pour

le paiement des pensions à charge de l'état, et que jusqu'aujourd'hui, 5 septembre, l'époque du paiement n'a pas même été annoncée. Ce qui laisse dans le besoin grand nombre de pensionnaires qui dépendent de la modique rétribution qui leur est attribuée.

— La revue du 1^{er} ban de la garde civique, qui devait avoir lieu hier, a été remise.

— Le célèbre artificier Ruggiéri vient se fixer à Bruxelles.

— Le contenu du protocole n° 34 est connu, et il paraît avoir été exécuté par l'envoi des pouvoirs nécessaires pour négocier le traité définitif entre le Pays-Bas et la Belgique. Mais le 35^e, dont on commence à s'entretenir, n'est pas encore exécuté et le sera bientôt. Entre autres clauses, il porte que le gouvernement belge doit cesser toute gestion dans le Grand-Duché. (J. de Luxembourg.)

— On lit dans la *Gazette de Rhin et Moselle*, sous la rubrique de Coblenz, le 31 août: « Des lettres annoncent la nouvelle (qui demande confirmation) que, sous le patronage de la Russie, le prince polonais Radziwill a été élevé au rang de vice roi de Pologne, et que les hostilités ont cessé entre les deux armées. La hausse subite des papiers polonais à la bourse de Francfort permet en tout cas de prévoir une heureuse fin aux affaires de la Pologne. »

— On écrit de Tournay :

Les trois bataillons du 38^e, dont deux bataillons étaient entrés les premiers en notre ville, le 9 août dernier, à dix heures du soir, sont arrivés ici hier matin, à dix heures, et sont repartis deux heures après, pour aller loger à Orcq, Froyennes, Blandain, etc. Plusieurs compagnies de ce régiment ont couché en ville, et se sont mises en route aujourd'hui, à 6 heures du matin, pour rejoindre leur corps et rentrer en France.

Hier aussi, à une heure de relevée, les 2^e et 3^e bataillons du 19^e, désignés pour rester en garnison à Tournay, sont également arrivés; ils sont logés chez les habitans. Le nombre d'hommes dont se composent ces deux bataillons, est d'environ 1600. Le premier bataillon tient garnison à Ath.

— On attend ici, demain ou après, deux escadrons du 1^{er} régiment de cuirassiers belges.

— Ce matin, est parti de cette ville pour Gand, le dépôt du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.

— La malle d'Angleterre par Ostende, qu'on attendait depuis hier, n'est pas encore arrivée, et les journaux anglais par la voie de Calais, que nous recevons ordinairement chaque matin, ne nous sont plus parvenus aujourd'hui. Il est probable que ces retards sont causés par le temps orageux qu'il a fait samedi dernier.

— Dans la nuit du 30 au 31 août, il s'est commis à Anvers un vol d'environ mille armes à feu dans une des casernes à gauche de la porte de Malines. On présume que les voleurs s'y sont introduits, au moyen d'une échelle, par une des ouvertures servant à l'évacuation de la fumée. Toutes les recherches pour découvrir les auteurs du vol et les objets enlevés ont été jusqu'à ce jour sans résultat.

— On dit que M. Angillis, ancien député aux états-généraux et élu aujourd'hui comme membre de la chambre des représentans, à Ypres, Thielt, et Courtrai, optera pour ce dernier district. On parle de MM. Jottrand et van Meenen pour la candidature de Thielt et Ypres.

(J. des Fland.)

— On écrit d'Arlon, 2 septembre :

Nos sénateurs sont tous nommés: M. Thorn, élu dans le district de Luxembourg, l'a été également dans les districts réunis de Diekirch, Grevenmacher et Arlon: voilà donc déjà une élection à recommencer. On dit que M. Thorn avait exprimé le désir de se voir élire deux fois; il voulait, de cette manière, tenir le rang ouvert à M. Félix de Mérode, pour le cas où celui-ci n'aurait pas été élu ailleurs.

M. Thorn, à ce qu'il paraît, n'a qu'à dire un mot pour que sa volonté se fasse; car il est connu aujourd'hui que c'est lui qui a recommandé M. Berger pour la représentation, et sa voix d'oracle a trouvé de l'écho chez nos électeurs irréflectis. Notre 3^e sénateur, comme vous le savez, est le comte Henri de Mérode. Peut-être que cette élection, qui a été l'œuvre des districts réunis de Bastogne et de Marche, sera aussi sans effet, ça dépend de l'option que fera le triple sénateur M. Henri de Mérode.

Enfin, notre 4^e sénateur, c'est M. Marlet de Differt, membre du congrès national: il a été élu par les districts réunis de Neufchâteau et Virton. On dit qu'il n'acceptera pas: la chose est cependant douteuse; il y aurait un excellent sénateur de moins dans la haute assemblée.

Nos représentans connus jusqu'à ce jour sont M. Berger (district de Luxembourg), M. Nothomb (district d'Arlon), élu à la presque unanimité des suffrages; M. d'Hoffschmidt, commissaire de district à Bastogne (district de Bastogne), en remplacement de M. Masbourg, député du congrès. Ceux des autres districts ne sont pas encore connus ici.

L'on s'étonne beaucoup que le gouvernement nous laisse ici sans garnison.

Les gardes-forestiers sont licenciés depuis plusieurs jours, et lundi prochain ils retourneront dans leurs foyers. Arlon sera alors tout dépourvu de soldats. Cependant le moment actuel exige de la part du gouvernement un peu plus de prudence. Avant-hier est arrivé à Luxembourg M. Stiff, administrateur-général du grand-duché. Il avait dans son portefeuille un arrêté de Guillaume, par lequel il cède et investit de ses droits sur le grand-duché son bien-aimé fils le prince Frédéric. Une proclamation doit être préparée pour paraître sans délai, et pour annoncer aux habitans du Luxembourg cette décision de leur souverain légitime. Le prince Frédéric viendrait sans retard, sous le titre de grand-duc de Luxembourg, prendre possession du pays, et amènerait enfin cette félicité si long-temps promise par son cher papa à ses fidèles sujets luxembourgeois. Il y aura donc au premier jour une scène de plus à ajouter à la comédie, qu'on a jouée dans la forêt depuis le commencement de la révolution; et pour que les faibles ne donnent pas dans le panneau, en imaginant que le gouvernement belge n'a plus beaucoup d'espoir pour la conservation du Luxembourg, il serait très-utile de nous envoyer ici quelques troupes.

Il importe plus que jamais d'empêcher l'anarchie dans le pays, et nos ennemis s'approprient à faire un dernier effort pour l'y répandre. Vous ne me croirez pas si je vous dis que devant le tribunal correctionnel de Luxembourg on a poursuivi comme *fauteurs de la révolte*, un libraire qui avait exposé en vente un tableau représentant l'inauguration de Léopold 1^{er}, un instituteur et plusieurs de ses élèves pour avoir fait de la charpie pour les blessés belges, etc.; la chose est cependant vraie. On ne connaît pas encore les décisions qui ont été rendues.

— On écrit de Gand, 3 septembre.

Quatre pièces de canons sont parties avant-hier de Bruges pour West-Capelle.

— On écrit de Gand, 4 septembre :

« Le Clara-Polder, contenant 12 à 13 des plus belles fermes du pays, de 100 et de 150 arpens chacune, vient d'être totalement inondé, hier, à la marée de midi, par l'ouverture que les Hollandais avaient faite à la digue de mer à l'est du *Capitalen-Dam*. Il restait à l'ennemi, avant de nous quitter, de nous faire ces derniers adieux. Les dommages sont incalculables : 12 à 13 fermes, 1500 arpens des meilleures terres de l'Europe, la récolte engrangée, celle des pommes de terre, dont la perte ruine plus de cent familles, plantations, bâtimens, tout est perdu. Les terres ne produiront rien durant plusieurs années; et il y aura des frais énormes à faire pour boucher une brèche faite entre criques et qui va s'augmenter et s'approfondir d'une manière épouvantable. »

NAMUR, 6 septembre.

DE NOTRE ARMÉE.

Au moment où les débats élevés à la chambre des pairs en Angleterre tendent à dégarnir la Belgique des troupes de Louis-Philippe, où lord Londonderry traite de *ruse de guerre* la demande de Léopold de 10 à 12,000 soldats français pour veiller au maintien du *statu quo*, jusqu'à la définition des affaires, il n'est pas inutile d'appeler l'attention du ministre de la guerre sur la prompte réorganisation de notre armée et principalement sur le choix d'un général en chef dont la réputation militaire offre des garanties. En attendant, nous conseillons à M. de Brouckere de s'abstenir des demi-mesures, qui ressemblent étrangement à l'illégalité et à l'injustice, à l'égard des épurations promises d'abord, *sans exception aucune*. Lorsqu'il est reconnu que le 12^e régiment et le 2^e chasseurs ont soutenu dignement la cause nationale; que leurs volontaires décimés par la mitraille du prince d'Orange n'ont pas cédé un pouce de terrain aux Hollandais, l'on semble, pour prix de leurs efforts héroïques et de leur sang versé, reprocher aux officiers les services rendus à la patrie, en les faisant descendre d'un grade. La Belgique serait-elle le seul pays du monde où de glorieuses blessures deviendraient, aux yeux du ministère, des marques réprobatives et des motifs de punition? Quand l'incapacité est à l'ordre du jour, la gloire serait-elle mise au ban de l'armée? L'opinion populaire, toujours juste tant qu'elle n'est point égarée par des ambitieux, cette opinion cassera les jugemens iniques, défendra les droits de la justice contre l'usurpation des privilèges et rétablira les choses dans leur état naturel.

Est-il donc impossible d'être un seul mois au pouvoir sans commettre des bévues politiques, sans que les intrigues d'antichambre, les insinuations, les réclamations de tous genres n'entravent la marche gouvernementale et ne changent les intentions les plus droites? D'une révision générale des grades, on arrive à de partielles épurations, et de ces épurations qu'il faudra peut-être rapporter parce qu'elles frapperont à faux, on parviendra à une solution non moins fautive, capable de semer la mésintelligence entre les chefs supérieurs dispensés de l'examen et les officiers inférieurs qui croient avoir mérité sur le champ de bataille la conservation de leurs épaulettes noircies de poussière et de poudre. Et c'est à l'heure où les Français vont probablement évacuer le territoire par l'ordre absurde de la conférence et selon le vœu du pontife de la paix universelle, Périer; à l'heure où les Prussiens s'avancent imperceptiblement vers la Hollande, où Guillaume rappelle aux armes la population de ses villes; à l'heure où nos paysans des frontières assis tristement sur les ruines de leurs habitations fumantes, voient encore au loin la torche incendiaire briller dans des mains ennemies, que l'on fait l'inconcevable faute de mettre les amours-propres en présence et de susciter de dangereux débats dont les Hollandais seront habiles à profiter!!! Il fallait établir une mesure générale, ou tout conserver sous la condition de renvoyer l'inca-

pacité depuis le sous-lieutenant jusqu'au général de brigade et de division, après un délai convenu et des épreuves rendues publiques. Personne n'aurait particulièrement à se plaindre : l'émulation la plus noble et la mieux entendue redoublerait l'ardeur de s'instruire et le besoin de sortir victorieux de l'examen.

On ne doit point, d'un autre côté, condamner des hommes que la première affaire vit faiblir. Nous pourrions citer maint guerrier illustre dans les fastes de la gloire, dont le coup d'essai ne fut pas un coup de maître. Si ces hommes ont de nouveau l'occasion de se mesurer avec les Hollandais, nous les verrons, revenus de leur surprise et bien commandés, s'avancer au pas de charge français, enlever à la baïonnette des positions formidables et relever l'honneur belge que les folliculaires de La Haye disent *anéanti!* Ces derniers se sont bien gardés, dans leurs sales feuilletons, de consigner à leur désavantage un fait isolé que nous allons rapporter :

Quelques jours avant le bombardement d'Anvers et à l'approche des volontaires, Chassé, craignant la révolte du peuple, avait doublé tous les postes militaires. La maison qu'il habitait près de la porte de Malines, derrière la comédie, était gardée par 600 soldats de la 10^e et 40 cuirassiers brandissant leurs sabres d'un air rodomont. Trois ouvriers ivres et armés de barres de fer se présentent devant le corps-de-garde de la porte; les soldats tremblent. L'officier hollandais seul montre du courage et abat un ouvrier. L'explosion du fusil épouvante tellement le bataillon du 10^e et les cuirassiers, qu'abandonnant la demeure de leur général, cavaliers et fantassins courent pêle-mêle vers l'esplanade et se sauvent dans la citadelle. Les chefs ont osé écrire à La Haye que la population entière d'Anvers les avait attaqués. Le rapport de cette brillante retraite a été lu à la cour de Guillaume; et voilà comment on écrit l'histoire néerlandaise! M***. (*Communiqué.*)

PROTOCOLE N° 32

De la conférence tenue au Foreign-Office, le 12 août 1831.

Présens :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours s'étant réunis en conférence, ont pris lecture de la lettre ci-jointe du baron Verstolk de Solen, servant de réponse à celle qu'ils avaient adressée le 5 du courant à ce ministre, au sujet des hostilités qui venaient d'être reprises entre la Hollande et la Belgique.

Les plénipotentiaires des cinq cours ont pris connaissance en outre d'une communication qui leur était faite par les plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas. Considérant qu'il résulte de cette communication et des informations directement reçues de Hollande et de Belgique, que l'ordre de cesser les hostilités et de se retirer en-deçà de la ligne d'armistice doit avoir été expédié aux troupes de S. M. le roi des Pays-Bas, et que le cas dans lequel cette cessation d'hostilités et cette retraite auront lieu doit être écha, les plénipotentiaires des cinq cours ont résolu de prendre acte de la communication des plénipotentiaires des Pays-Bas en la joignant au présent protocole, et se sont réservé d'arrêter ultérieurement, selon les circonstances, les déterminations qui pourraient être nécessaires de leur part. *Signé*, etc.

PROTOCOLE N° 33

De la conférence tenue au Foreign-Office, le 18 août 1831.

Présens :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours s'étant réunis, le plénipotentiaire de France a fait une communication qui porte que l'armée française entrée en Belgique a commencé sa retraite, et que 20,000 hommes venaient de recevoir l'ordre de rentrer immédiatement en France.

On est convenu de prendre acte de cette communication, et n'ayant encore aucune connaissance officielle de la retraite des troupes de S. M. le roi des Pays-Bas sur le territoire hollandais, on s'est réservé, conformément au protocole n° 31, de convenir plus tard du terme où l'occupation de la Belgique par les troupes françaises aurait à cesser entièrement. *Signé*, etc.

Nous insérons textuellement la lettre suivante, à laquelle nous ne changeons rien, pas même à l'orthographe.

J'ai été fort étonné, M^r le rédacteur, d'avoir vu dans votre numéro du 28 août 1831 que vous vous soyez permis d'insérer que j'avais publié par affiche publique la recommandation spéciale aux électeurs en faveur de M^r le marquis de Trazenies C'est une fausseté et un mensonge avéré (1); et quand même je l'aurois fait ce n'eût été que suivre en très petit ce qui s'est passé à Namur en très grand, vu qu'on y a intrigué publiquement et de la manière la plus indécente, j'ai recommandé M^r le marquis parce que le connaissant depuis long-temps et très particulièrement, je le savais d'autant plus capable de remplir la charge de sénateur que tout le monde avoue qu'il est plein d'honneur et de loyauté (2), mais votre journal est loin de lui rendre la justice qu'il mé-

(1) Nous n'avions rapporté ce fait que comme un *on dit*, et ce qui est remarquable, c'est que nous n'en avons pas fait un crime à M. le bourgmestre. Quelle mouche a donc piqué celui-ci, pour le faire sortir aussi étrangement des bornes de la modération et des convenances?

(2) Nous n'avons jamais dit le contraire; nous n'avions pas à nous occuper du candidat de M. de Becquevort sous le rapport de l'homme privé; nous avons examiné l'homme public, et nous n'avons pas cru qu'il pût convenablement représenter le pays. Le droit d'examiner les

rite ; et quand a votre blâme il doit s'en honorer. En serait-il de meme de vos louanges sans doute que non puisque vous n'épargnez jamais les honnêtes gens (3) et que sur eux seul tombe votre mauvaise humeur au reste il est bien connu qu'il paye selon leur valeur les remarques insérées dans votre gazette c'est à dire avec le plus profond mépris, j'atteste d'ailleurs ici qu'il est généralement aimé et estimé de tout ceux qui le connoissent dans le canton (4) et mon étonnement n'a pas de bornes lorsque je vois que vous vous avisez de juger et d'écrire contre un homme aussi respectable (5) et que vous ne connoissez pas et que vous n'avez sans doute jamais vu. Je dois encore à la vérité de dire que M^r le marquis de Trazenies a bien voulu se prêter à accepter cette place c'est qu'il y a été presque forcé par les instances reiterées qui lui ont été faites tant dans notre canton que de Bruxelles, veuillez M^r le redacteur insérer cette lettre dans votre feuille

J'ai l'honneur de vous saluer

Le Bourgemestre de Sombreffe
DE BECQUEVORT.

Le ton très-insolent, pour ne rien dire de plus, de la lettre qui précède eût pu motiver le refus de l'insérer dans le journal ; mais, comme nous sommes au-dessus de pareilles attaques, nous avons voulu que le public jugeât entre M. le bourgemestre et nous.

— On lit dans le *Temps* :

Il a été convenu que, pour la sûreté et le repos de la Belgique, il y resterait un corps de troupes fixé, dit-on, à 7,000 hommes.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 3 septembre.

SITUATION DES POLONAIS.

Varsovie est cernée entièrement par les Russes, d'après les journaux allemands ; et puisque la ville tient, il faut croire que le désordre n'y règne plus. On voit par un article de la *Gazette universelle* que l'émeute annoncée depuis quelques jours n'a éclaté que parce que l'armée s'est laissée battre par les Russes. C'est non pas un club, mais une bande de la populace qui a commis les excès, et ce n'est que pour quelques heures que Dembinski a été destitué. On ne parle plus du changement du chef du gouvernement. Il est probable que le prince Czartoryski dirige encore les affaires. Dans ce cas on peut espérer un accommodement. C'est là tout ce qu'on peut attendre de favorable aux Polonais dans l'état actuel des choses.

Les journaux allemands nous représentent l'état de la Prusse et de l'Autriche comme devenant de plus en plus alarmant, non pas pour les voisins, mais pour leur gouvernement.

Le gouvernement prussien a reçu une leçon des magistrats de Königsberg. Comment y répond-il ? En envoyant à Königsberg un prince revêtu de pleins pouvoirs, en censurant des catalogues, et en défendant de mettre des maximes de politique dans les modèles de calligraphie qu'on distribue dans les écoles ! On avait espéré mieux de la Prusse ; elle aussi trompe les espérances des amis de la liberté. En revanche, les petits états de l'Allemagne marchent et obtiennent sans secousse les droits dont ils ont été si long-temps privés. Il est à craindre que la Russie, la Prusse et l'Autriche ne renferment des éléments dangereux pour la tranquillité de l'Europe. (*Temps.*)

CHAMBRE DES PAIRS.

Formation des bureaux.

1^{er} bureau : MM. le duc de Tarente, président ; le duc de Choiseul, vice-président ; de Tascher, secrétaire ; d'Angoss, vice-secrétaire.

2^e bureau : MM. le duc de Dalberg, président ; le vicomte Péré, vice-président ; le vicomte Claparède, secrétaire, l'amiral Truguet, vice-secrétaire.

3^e bureau : MM. le comte Siméon, président ; le duc de Montmorency, vice-président ; de Sussy, secrétaire ; l'amiral Werrhuel, vice-secrétaire.

4^e bureau : MM. le comte Dupuis, président ; le duc de Grammont, vice-président ; le baron Mounier, secrétaire ; le marquis de Glandèves, vice-secrétaire.

5^e bureau : MM. le duc de Reggio, président ; le vicomte Lemercier, vice-président ; le comte Reille, secrétaire ; le comte Roy, vice-secrétaire.

titres des candidats ne peut certes nous être contesté, et si, dans l'espèce, un reproche peut nous être adressé, ce n'est pas celui d'avoir attaqué trop vivement celui qui se mettait sur les rangs pour la place éminente de sénateur. Que M. de T... ait toutes les qualités d'un homme de bien, c'est ce que nous ne contestons pas ; mais qu'il réunisse celles qui conviennent à un membre du sénat, c'est ce dont nous avons le malheur de douter.

(3) Ici ce n'est plus une simple inexactitude, c'est une indigne calomnie dont un magistrat aurait dû s'abstenir. Aussi nous lui portons le défi formel de justifier ce qu'il ose avancer.

(4) Cela est possible, et nous ne l'avons jamais nié ; mais tout cela prouve-t-il que comme homme politique il méritait de siéger au sénat ? Nous ne le pensons pas ; et les électeurs de notre arrondissement ont été, paraît-il, de notre avis, puisque le candidat de M. de Becquevort, sur 640 votans, a réuni quinze suffrages seulement.

(5) Ce n'est pas l'homme que nous avons attaqué ; ce sont les titres du candidat que nous avons soumis au creuset d'une critique autorisée par nos lois.

6^e bureau : MM. le maréchal Jourdan, président ; Portalis, vice-président ; de Mortemart, secrétaire ; d'Haussonville, vice-secrétaire.

7^e bureau : MM. de Mathan, président ; Decazes, vice-président, Laville-Gonthier, secrétaire ; Barthélemy, vice-secrétaire.

Comité des pétitions.

MM. le duc de Choiseul, le duc de la Force, le marquis de Caraman, le duc de Brissac, d'Haubersaert, le comte de Portalis, le marquis de St-Priest. A trois heures et demie, la séance est levée.

Insurrection en Russie. — Une révolte terrible a éclaté dans les colonies militaires russes. On parle de massacres affreux de généraux et d'officiers. Cet événement, dont la nouvelle est parvenue ce soir au gouvernement par un courrier du duc de Mortemart, peut avoir une grande influence sur le sort de la Pologne. Aucune nouvelle officielle n'est venue confirmer les scènes déplorables que la *Gazette de Berlin* avait annoncées comme s'étant passées à Varsovie le 15 et le 16 août (*Temps.*)

— Le collège électoral de Boulogne vient de nommer député, à une immense majorité, M. l'amiral de Rigny.

— On mande de Londres :

Le 30 août, les plénipotentiaires du roi des Pays-Bas ont annoncé à la conférence que le roi adhère au protocole n^o 34, et que, par conséquent, l'armistice proposé commencera le 29 août à midi, pour finir le 10 octobre à la même heure.

— Le calcul suivant donne une idée des progrès de l'intelligence humaine :

Vers la fin du quatorzième siècle, soixante maîtres d'école (dont quarante maîtres et vingt maîtresses) avaient peine à vivre honorablement à Paris ; aujourd'hui, les écoles ou pensions dépassent à Paris le chiffre 1,000. — Il y a quarante ans, la population lisante de France ne s'élevait pas à sept millions ; elle dépasse maintenant sept millions.

En 1770, quatre cabinets de lecture suffisaient à Paris ; il y en a maintenant deux cents bien achalandés. La presse française, en 1814 ; sans compter les publications périodiques, consommait environ quatre-vingt-quinze mille rames de papier ; en 1828, cette consommation a été portée à trois cent mille. La presse périodique fit timbrer, en 1817, trente-huit mille deux cent quarante-deux rames ; trois ans après, elle en faisait timbrer cinquante mille sept cent dix-sept.

En Angleterre, il y avait, en 1782, soixante-dix-neuf journaux ; en 1790, cent quatorze, et en 1821, deux cent quatre-vingt-quatre. Les Etats-Unis d'Amérique n'avaient, en 1720, que sept gazettes ; en 1810, ils en avaient trois cent cinquante-neuf, et seize ans après, six cent quarante. Avec une population de douze millions, les Etats-Unis publient aujourd'hui plus de journaux que les cent soixante millions qui forment la population du continent.

PORTUGAL. — Lisbonne, 20 août.

Dans la journée du 18 courant, don Miguel a été visiter et inspecter toutes les forteresses et les garnisons qu'il y a depuis Lisbonne jusqu'à la barre. Ensuite il passa de l'autre côté du fleuve, et en fit autant. Depuis cette inspection il a eu des contestations assez vives avec les ministres de la guerre et de la marine. Le jour qu'il a parcouru les deux rivages du Tage, il n'a pas voulu qu'aucun ministre l'accompagnât ; il n'était suivi que par quelques officiers-généraux et d'autres officiers, et, à ce qu'il paraît, on lui a parlé de manière à l'exaspérer contre les deux susdits ministres. Dans le conseil des ministres qui a été tenu à Queluz, dans la journée d'hier, don Miguel a fait éclater toute sa colère contre quelques-uns de ses ministres. Le conseil a été extrêmement orageux ; les ministres sont retournés à Lisbonne très-déconcertés.

Tous les jours nous voyons arriver ici des courriers de cabinet venant de Madrid ; ces courriers portent, non-seulement des dépêches pour le ministre des affaires étrangères, mais aussi des lettres d'une correspondance particulière qui existe entre Ferdinand VII et don Miguel ; ce dernier suit aussi une correspondance avec ses sœurs à la cour d'Espagne, l'infante dona Marie-François d'Assises et la princesse dona Marie-Thérèse de Bragance et Bourbon. Ces lettres sont relatives aux communications des agens diplomatiques de la cour d'Espagne à Londres et à Paris, au sujet du Portugal. Il paraît que ces diplomates se procurent des renseignemens extrêmement importants. Don Miguel est fort inquiet ; il ne se rend plus au *Ramalhao* ni aux promenades des *Bons Jarains* : les combats de taureaux n'ont plus lieu, et les salles de spectacles de la capitale sont fermées.

Ma précédente vous annonçait l'arrivée dans le Tage de la corvette de guerre portugaise l'infante dona Maria-Isabella, venant des îles Açores, avec la nouvelle de la prise de l'île St-Miguel par les libéraux de Terceira. Cette corvette, qui était destinée au blocus de Terceira, a été témoin du départ de cette île de l'expédition, de son débarquement à St-Miguel, de la reddition de cette île ; enfin de l'illumination qu'il y eut pendant trois jours. La flottille libérale se composait de petits bâtimens, l'infante dona Isabella captura deux bateaux canonnières, et les a conduits à Lisbonne. Nous ne connaissons pas encore quelle a été la capitulation des troupes miguelistes, mais ceux de notre capitale poussent de hauts cris contre le comte de Bastos, qui envoya, disent-ils, sa créature, le gouverneur et capitaine-général Prega, faire la conquête de Terceira, et les libéraux de cette île l'ont conquis à lui. Dans la soirée du 18, la *Victoria*, petit bâtiment portugais, a été expédié à l'île St-Miguel.

PRUSSE. — Cologne, 2 septembre.

Les bruits qui circulaient touchant les mouvemens de l'armée prus-

sienne, vers les frontières de la Belgique et de la Hollande, et les dispositions hostiles que l'on prêtait à la Prusse, soit contre les Belges, soit contre les Français, m'ont déterminé à faire un voyage dans les provinces rhénanes, afin de voir par moi-même jusqu'à quel point tous ces bruits étaient fondés. Entré dans le royaume de Prusse depuis trois jours, j'ai déjà été témoin d'assez de faits, et j'ai recueilli des renseignements d'un assez grand intérêt pour que je croie devoir vous les communiquer. Je n'ai pas besoin, je crois, de vous affirmer que tout ce que je vous dirai est de la plus grande exactitude, et que je ne rapporterai rien que je n'aie vu ou entendu. Après avoir passé deux jours à Aix-la-Chapelle ou aux environs, j'appris que le prince Auguste de Prusse, cousin germain du roi-régnant, inspecteur-général et chef de l'artillerie, devait passer une revue dans les bruyères d'Happendorf, petit village situé à une lieue et demie de Juliers, à droite de la chaussée qui conduit à Cologne. J'arrivai sur le terrain à neuf heures, j'y trouvai réunis à-peu-près 2000 hommes, formant la 3^e division de la brigade d'artillerie. Il y avait quatre batteries, deux pièces de 8, avec les caissons et le train accessoires. Cette artillerie était commandée par le colonel Bardeleben et par le brigadier Van Turen; à neuf heures et de demie, plusieurs coups de canon annoncèrent l'arrivée du prince. Il me parut âgé de cinquante-huit à soixante ans; il était suivi d'un nombreux état-major, de deux généraux hollandais et de plusieurs officiers d'artillerie de la même nation, qu'on avait, sans doute, invités à venir assister à la revue. Après que le prince eut inspecté l'artillerie, d'une manière assez minutieuse, les artilleurs exécutèrent diverses manœuvres avec beaucoup d'ordre et de précision. Les soldats prussiens sont très-propres et beaucoup mieux vêtus que les soldats français; je le dis, parce que c'est la vérité: ils m'ont aussi paru bien mieux instruits, dans ce sens, que leurs mouvements s'opèrent avec plus d'ensemble et de régularité; il est vrai que ces mouvements semblent tout-à-fait authentiques; je laisse aux gens de l'art le soins de décider si c'est un avantage ou un inconvénient. Les manœuvres terminées, le prince se rendit au village de Bergheim, sur la route de Cologne, où il avait couché la nuit précédente, revenant de Luxembourg. Il dina à 3 heures, et il admit à sa table son état-major, ainsi que les généraux et les officiers hollandais. Je dinai dans le même hôtel, et j'entendis les officiers prussiens s'égayer beaucoup aux dépens des belges et de leurs blouses; Les Français n'étaient pas épargnés dans les quolibets de ces messieurs. Le prince partit à 6 heures pour Cologne, où il ne fit que passer pour se rendre à Dusseldorf; j'arrivai dans la première de ces villes quelques instans après lui.

On m'a assuré qu'il y avait sur les remparts de Cologne ou dans l'arsenal 700 pièces de canon. Je crois ce nombre exagéré, mais on m'a promis pour aujourd'hui des renseignements plus précis, je vous les transmettrai. De la frontière belge, du côté de Verviers jusqu'ici, on ne trouve presque pas de troupes, si l'on se contente de suivre les grandes routes. A Eupen, ville de 6000 âmes de population, il n'y a que 100 chasseurs; il y en avait eu 500 pendant toute l'année, depuis peu on en a retiré 400 qu'on a cantonnés dans les villages situés dans l'intérieur des terres. A Aix-la-Chapelle il n'y a que deux bataillons d'infanterie et un régiment de dragons. Les troupes du district d'Aix sont commandées par le général Tillet. A Altenhofen (deux lieues d'Aix-la-Chapelle) on compte 800 cuirassiers. La garnison de Juliers se compose de 1200 hommes. De cette ville jusqu'à Cologne on ne trouve d'autres troupes que 200 artilleurs à Weyden, servant 8 pièces de canon, que j'ai vues dans un champ sur le bord de la grande route. Mais on se tromperait étrangement si on croyait que ces forces sont les seules qui existent du côté de la Belgique. Comme je vous le disais en commençant, j'ai parcouru les environs d'Aix-la-Chapelle et de Clèves; entre ces deux villes on compte plus de trente mille hommes, dont deux régimens de cuirassiers disséminés dans les villages, et 60 pièces de canon.

Les 25^e et 28^e régimens de la landwehr (premier ban) sont organisés et mobilisés d'Eupen à Cologne, et sans doute il en est ainsi dans tout le reste du royaume. Vers le milieu du mois d'août un ordre était arrivé de Berlin pour les dissoudre, mais cet ordre a été révoqué le 27 du même mois, et la landwehr, s'il le fallait, serait prête à marcher.

La presse est soumise à une censure sévère, mais cette censure s'exerce après coup; c'est-à-dire que vous pouvez écrire tout ce que vous voulez, mais si ce que vous avez écrit déplaît à la censure, un magistrat subalterne peut faire cesser la publication du journal, à la charge par lui d'en référer au ministre à Berlin, qui peut, si cela lui convient, vous traduire devant les tribunaux, où des peines sévères vous seront appliquées.

L'entrée d'un ouvrage n'est pas interdite dans les provinces rhénanes, mais la police peut aller chez les libraires saisir tous les livres qui déplaisent aux gouvernemens. Avec un tel régime on ne trouve dans ce pays que des journaux insipides par les louanges qu'ils prodiguent au gouvernement prussien et des pamphlets dirigés contre les gouvernemens libres. L'entrée des journaux belges n'est permise qu'en transit: le *Courrier de la Meuse* et le journal de la *Province de Liège* sont les seuls exceptés de cette mesure; on ne conçoit guère l'exception en faveur de ce dernier qui est grand partisan de la réunion à la France.

Le départ du courrier me presse, et je n'ai pas le temps d'entrer dans de plus grands détails aujourd'hui. Je ne terminerai pas cependant sans vous rapporter un fait qui prouve que les Belges n'avaient pas tant de tort quand ils disaient que l'armée hollandaise s'étaient recrutée en Prusse. J'ai appris que quelques jours avant l'entrée du prince d'Orange en Belgique 2000 Prussiens désertèrent des environs de Juliers et se rendirent en Hollande. On n'a donc pas de moyen en Prusse, dis-je à

celui qui me rapportait ce fait, d'empêcher ou de prévenir pareilles désertions? Mon interlocuteur me répondit par un sourire et en haussant les épaules d'une manière très-significative. Si l'on a permis à 2,000 hommes de désertir à Juliers, il est permis de penser qu'on n'a pas été plus difficile sur d'autres points.

ANGLETERRE. — Londres, 1^{er} septembre.

La chambre des communes a voté hier en comité de subsides la somme de 50,000 livres sterlings, pour frais de couronnement. Le reste des débats parlementaires a offert peu d'intérêt.

Dans le conseil privé tenu à la suite de ce lever, l'ancien grand-sceau du royaume a été brisé et un nouveau adopté. S. M. a quitté la résidence après avoir reçu la visite du duc de Cumberland.

— Le *Times* fait mention d'un bruit selon lequel la cour du Palais-Royal, pour justifier la prolongation du séjour de ses troupes en Belgique, aurait proposé à l'Angleterre de jeter des troupes à Anvers, mais il déclare que le gouvernement anglais ne saurait écouter une pareille proposition. « Le seul cas, continue-t-il, où nous devrions occuper Anvers, serait quand les troupes françaises agiraient hostilement, et quand nous devrions envoyer des troupes, non pas pour imiter la conduite de la France, mais pour nous y opposer. Toutefois, nous espérons qu'une telle occasion sera évitée par la fermeté de notre part et par l'observation de leurs engagements de la part de nos voisins.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— Nous tenons de bonne source que le gouvernement français veut mettre à charge de notre gouvernement les dépenses faites par l'armée du maréchal Gérard depuis son entrée en Belgique jusqu'au 8 septembre. Le ministère français allègue que cette charge n'est que le prix du salut de Bruxelles et de l'évacuation de notre territoire par les Hollandais. Les dépenses de l'armée française pendant l'espace de temps dont nous venons de parler, sont évaluées à la somme de douze cent mille francs. Nous sommes curieux d'apprendre à quel article de son budget M. Coghien placera cette somme.

— Par arrêté en date du 25 août dernier, M. le colonel Rodenbach, chargé des remontes de la cavalerie belge, a été nommé commandant de la place de Bruxelles, en remplacement de M. le colonel Anoul, commandant militaire du Brabant, qui en remplissait les fonctions *ad interim*.

— On nous assure que le roi vient de nommer M. le colonel Plélinkx et le major de la Gotellerie ses aides-de-camp. (Courrier.)

— On dit que le 1^{er} régiment de lanciers subira une nouvelle organisation.

— On a remarqué que M. de Wargny, ancien magistrat révoqué en octobre dernier, et auteur des *Esquisses historiques sur la révolution de la Belgique en 1830*, a obtenu dans les collèges électoraux de Bruxelles 74 voix pour la représentation nationale.

— Les troupes hollandaises, qui contrairement aux termes de l'armistice occupent encore le Capitalen-Dam, viennent d'inonder le Clara-Polder, le plus riche des polders de la Belgique. En apprenant cette nouvelle, le gouvernement se serait empressé d'écrire dans des termes énergiques aux envoyés de France et d'Angleterre relativement à cette nouvelle violation de l'armistice.

COMMERCE.

MARCHÉ DE LONDRES. — Du 23 août.

Céréales. — La seule variation qu'ont éprouvée les droits cette semaine consiste en 1 s. de hausse sur le froment dont le prix a obtenu une faveur de 2 s.; l'avoine a été calme.

Graines. — A Amsterdam, le 29 août, la graine de colza était cotée 49 liv.

Huiles. — A Paris, le 30 août on cotait: huile de colza disp., fr. 81 à 81 50; les 3 derniers mois 1831, 83 à 84; les 2 premiers mois 1832, 84 à 85.

Depuis le 19 août, il est survenu une baisse à Amsterdam de 4 fl. sur les huiles de colza; le 29 elles étaient cotées: disp., fl. 40; sept., 41; huile de lin disp., 40 1/2.

MOUVEMENT DU PORT DE BRUXELLES. — Du 24 au 31 août.

Arriyages. — *Marie-Thérèse*, c. de Crocq, ven. de Dunkerque, ch. de 34,000 k. tabac; cons. Verheyde. *Jean-Pierre*, c. Hoebeke, ven. de Dunkerque, ch. de 9 b. plumes et 2300 fromages; c. Taymans.

Sorties. — *Vc Agathe*, cap. Otten, all. à Rotterdam, chargé de 365 c. verres à vitrer et 110 b. clous.

Fonds publics de Londres, du 31 août. — Consolidés 81 3/4.

Cours de Vienne, du 25 août. — Mét., 78 1/2; act. de la banque, 925.

ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque. S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1230. Vendredi 16 octobre 1831, à dix heures du matin, les héritiers du sieur Gilles, en son vivant avoué à Namur, feront vendre pardevant M. le juge de paix de canton de Namur (nord), en son domicile, à Namur, et par le ministère de maître Gislain, fils, notaire audit Namur, à ce commis par jugement du tribunal de première instance séant à Namur, en date du 21 juillet 1831.

1^o Une maison située rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N^o 602, joignant d'un côté au sieur Péné, et de l'autre à la maison ci-dessus.

2^o Une autre maison située aussi rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N^o 603, joignant d'un côté à la maison précédente et de l'autre au sieur Honnart.

Cette maison est divisée en deux lots; elle se vendra en détail ou en masse avec la maison du numéro premier.